

## **Conseil académique pour l'enseignement de l'occitan Séance du 21 décembre 2023 – 10h30-12h30**

Présidence : M. Mostafa Fourar, recteur de l'académie de Toulouse

### **Déclarations liminaires**

**FSU** : Mme Lago remercie pour la publication des notes académiques d'information, alerte sur la baisse des effectifs optionnels au collège et au lycée. Elle souhaite obtenir des précisions sur les enseignants formés par le dispositif Ensenhar. Elle demande la poursuite d'une politique ambitieuse d'enseignement de l'occitan assortie de moyens spécifiques alloués (déclaration en annexe).

**Oc-bi** : Madame Ralu attire l'attention sur la situation du CAP'OC-Canopé dont la majorité des services sont actuellement inopérants. Elle demande une réactivation immédiate avec des personnels compétents, compte tenu du besoin des enseignants et des familles en ressources pédagogiques de qualité (déclaration en annexe).

**SGEN** : Madame Noailhan considère que les dernières réformes ont fragilisé le métier d'enseignant et ont contribué à le rendre peu attractif. La crise du recrutement concerne particulièrement les concours d'enseignement des langues régionales. Elle s'associe à la demande de réactivation du Cap'oc

**CREO** : Monsieur Isopet rappelle la dimension citoyenne de l'enseignement des langues régionales. Il souligne la contribution du CREO, le 5 juillet 2023 à l'hôtel de région Occitanie, à la réflexion sur l'application de la loi du 21 mai 2021 demandant de proposer à tous les élèves l'apprentissage de la langue de leur région. Il invite Monsieur le Recteur au rassemblement de 600 élèves apprenant l'occitan programmé les 6 et 7 mai prochains à Toulouse. Il remercie pour les notes académiques d'information mais regrette l'absence de mention de l'occitan au sein du projet d'académie. Il rappelle le besoin de signaux forts (déclaration en annexe).

**Région Occitanie** : Monsieur Assié estime que la rentrée a été globalement réussie. Il rappelle l'engagement de la région Occitanie dans le domaine de l'éducation en général (moyens maintenus dans les lycées, aide au matériel pédagogique, familles en difficulté).

S'agissant de l'enseignement de l'occitan, 3 sujets de réflexion :

- Application de la loi Molac / généralisation de l'offre d'enseignement. Les nouveaux arrivants dans la région sont aussi concernés.
  - Crise dans le second degré avec la stagnation des effectifs au collège et la baisse en lycée.
- Besoin de donner du sens à l'enseignement et d'innover.

- Le Cap'oc . L'organisme comme tel n'est pas remis en cause. Besoin de prendre en compte la territorialité de chaque académie, de préciser les moyens et d'avoir une vision claire de l'avenir.

**OPLO** : M. Gautier Lagalaye, nouveau directeur, présente les grands principes qui se dégagent des nombreuses consultations qu'il a effectuées auprès des partenaires :

- Contribuer à rétablir un équilibre entre transmission et usage social.
- Diversité de l'espace occitan assumée. Une différenciation territoriale de l'action peut être menée.
- Outil de coopération au service de politiques publiques quelle que soit l'échelle.

L'OPLO peut être conçu comme une agence de développement de l'occitan. Domaines : Communication/ Enseignement/ Socialisation. Un nouveau projet d'établissement fera l'objet d'échanges lors des prochaines instances de l'OPLO.

Les dispositifs en cours sont maintenus (Ensenhar par exemple).

**Monsieur le Recteur**, rappelle le travail remarquable réalisé avec l'OPLO et confirme son souhait de poursuivre la collaboration.

Il souligne les propos ministériels et présidentiels de soutien de l'enseignement des langues régionales.

S'agissant de la loi du 21 mai 2021, il indique qu'un cadrage national est nécessaire à l'action locale. A cet égard, les académies sont en attente des orientations nationales prévues pour la nouvelle convention cadre Etat-Régions.

Il rappelle les efforts de l'académie pour maintenir une offre, notamment en termes de moyens dédiés, et précise que le cadre partenarial passé est tacitement reconduit dans l'attente des nouveaux textes.

Il souhaite qu'une réunion de concertation associant Canopé ait lieu entre les académies concernées par le Cap'oc, afin de préciser le partenariat avec les collectivités et revoir potentiellement le modèle économique. Monsieur le recteur accepte avec plaisir l'invitation du CREO au rassemblement d'élèves en mai. S'agissant du projet académique, sa conception ne détaille pas les actions disciplinaires ; les notes d'information sont venues préciser les orientations de l'académie en matière d'enseignement de l'occitan.

## **Bilan de rentrée 2023.**

### ***Cf. Document projeté en séance et joint au présent CR.***

Deux notes académiques d'information sur l'enseignement de l'occitan ont été publiées en novembre dernier. Leur objet est de rappeler et de préciser les conditions dans lesquelles s'organise cet enseignement dans les écoles, collèges et lycées de l'académie.

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/notes-academiques-pour-lenseignement-de-loccitan>

L'état des lieux en termes d'effectifs, de carte des enseignements et de projets pédagogiques développés est présenté dans le document support de la réunion.

De même, les constats et statistiques relatives à la ressource enseignante et aux financements sont présentés.

**Oc-bi**, concernant les effectifs, suggère que le taux d'élèves bilingues par rapport à la population scolaire totale soit précisé par niveau d'enseignement. L'association demande des précisions sur les enseignants dits « surnuméraires ».

**M. Agar**, IA-IPR, indique qu'il s'agit de professeurs des écoles mobilisés pour faire fonctionner le double cursus, bilingue et unilingue, dans certaines organisations d'écoles.

**Le CREO** remercie les conseils départementaux qui soutiennent les interventions scolaires de sensibilisation ou d'initiation dans les écoles. Il regrette que la continuité ne soit pas toujours assurée dans les collèges de secteur. Il demande des précisions sur les enseignements suspendus en collèges et lycées. Il propose que des cibles d'ouverture soient fixées pour chaque année scolaire dans le cadre d'un plan de développement pluriannuel.

**Monsieur le Recteur** estime qu'il est difficile de mettre en place un plan pluriannuel quand les budgets des académies sont annuels, sauf si la convention cadre le permet.

**La FSU** rappelle la vigilance à avoir dans les processus de dérogation permettant à un écolier bilingue d'intégrer un collège qui propose cette modalité. Elle souhaite s'assurer que les bénéficiaires de la formation Ensenhar ne concurrenceront pas les titulaires certifiés d'occitan.

**M. Agar** indique que chaque situation est étudiée au cas par cas, que les bénéficiaires d'Ensenhar sont des professeurs d'autres disciplines amenés à intervenir principalement en DNL. La formation est intensive et comporte de la didactique des langues. Si un complément de service leur est donné pour enseigner la langue, cela peut permettre de limiter le nombre d'établissement par certifié d'occitan. Au demeurant, cette pratique n'est pas nouvelle dans l'académie.

**Le directeur de l'OPLO** fait part de son analyse : les effectifs scolaires baissent globalement mais, malgré ce contexte, on constate une hausse des effectifs bilingues ce qui est un signe de réussite. Il souligne que le recrutement et la formation initiale sont difficiles et l'effort fait sur la formation continue des professeurs titulaires est à poursuivre. Il demande par ailleurs qu'une projection de financement soit effectuée dans le cadre de plans pluriannuels.

**M. le Recteur** renvoie à la question de la convention-cadre et des moyens nationaux associés.

**Le CREO** réitère sa demande de transparence sur l'affectation de moyens occitan 2<sup>nd</sup> degré. Certains établissements ne contribuent pas sur leur autonomie et ne positionnent que les moyens fléchés. Il souhaite que la gestion soit affinée et que l'utilisation des ressources en place permette d'ouvrir de nouveaux sites d'enseignement et d'augmenter les volumes horaires des élèves.

Il s'étonne par ailleurs que la réponse apportée par le ministère à un député fasse état d'un surnombre d'enseignants d'occitan et de l'absence de besoins exprimés par les académies

**M. le Recteur** précise qu'il ne lui appartient pas de demander au ministère des précisions sur des questions d'élus. Les demandes de l'académie ont été faites.

**M. Agar** indique que le cas de chaque personnel est étudié. Un emploi par lettre mission pour des interventions dans le premier degré peut être proposé.

**Le CREO et Oc-bi** alertent sur la nouvelle disposition ministérielle demandant de ne plus traduire en occitan les consignes du sujet d'Histoire au DNB pour les élèves bilingues. Ils considèrent que c'est d'une part une mesure anti-pédagogique qui met en difficulté les élèves et les professeurs, et d'autre part un recul dans la considération des langues de France dans l'enseignement.

**M. Assié**, élu régional, s'interroge sur ce signal négatif donné aux filières bilingues.

**M. le Recteur** indique qu'il demandera des précisions sur l'application de cette nouvelle disposition.

**M. Agar et Mme Miquel Val**, IA-DASEN des Hautes-Pyrénées, présentent un projet de CNR à l'échelle départementale, permettant de conforter les compétences plurilingues des élèves, notamment en occitan, en articulant les pratiques linguistiques dans et hors l'école.

**M. le Recteur** souligne que la démarche du Conseil national de la refondation repose sur la prise en compte des besoins et initiatives des territoires ; il invite les collectivités, les associations et les établissements à déposer des projets incluant l'occitan.

#### **Ressource enseignante et formations :**

**OPLO/Région** : Il est confirmé que la formation linguistique proposée dans le cadre d'Ensenhar doit reposer sur un appel d'offre. Il n'est pas possible juridiquement de conventionner avec telle ou telle université pour assurer la formation. Mais tous les organismes de formation, publics et privés, peuvent répondre à l'appel d'offre.

#### **Perspectives pour la rentrée 2024**

**Cf. Document projeté en séance et joint au présent CR.**

Les chantiers ouverts en vue d'une évolution de la carte des enseignements sont indiqués dans le document support.

**Le CREO** demande d'améliorer la temporalité des GT départementaux Occitan et souhaite qu'un compte rendu écrit soit établi.

**M. le Recteur** est favorable à la rédaction de comptes rendus avec la coopération des différents membres.

**Région** : M. Assié souligne l'importance et l'intérêt qu'il y aurait à étudier les effets de l'enseignement bilingue dans la réussite globale des élèves, en tenant compte de l'IPS (indice de position sociale) et sans se limiter aux compétences linguistiques. Il rapporte qu'une étude menée dans l'académie de Montpellier montre des taux de réussite élevés en mathématiques, à IPS égal, chez les élèves des cursus bilingues.

**M. le Recteur** rappelle que le plurilinguisme est un facteur de réussite des élèves. Il est favorable à ce que des études soient menées dans l'académie, notamment dans les secteurs à faible IPS. L'OPLO pourrait y contribuer.

**M. le Recteur** remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges lors de cette séance.

Signé.  
Mostafa FOURAR  
Recteur de l'académie de Toulouse

Annexes : déclarations liminaires  
PJ : document projeté en séance

Monsieur le Recteur,  
Mesdames et Messieurs les membres du CAEOC,

Nous sommes réunis pour faire le bilan de la rentrée 2023 et évoquer les perspectives de l'enseignement de l'occitan dans notre académie.

En terme d'effectifs, nous constatons une légère hausse des effectifs, notamment dans l'enseignement bilingue. Toutefois, cette hausse d'une centaine d'élèves ne compense pas la perte de milliers d'élèves en enseignement optionnel en 4 ans.

Nous avons bien pris connaissance de la note de service à destination des chefs d'établissements du secondaire quant à l'enseignement de l'occitan dans notre académie. Ce rappel nous semblait nécessaire et son existence est une avancée positive, notamment en ce qui concerne la poursuite de l'occitan pour les lycéens inscrits en série technologique qui s'en voient pour le moment très souvent privés pour des raisons d'incompatibilités d'emplois du temps, ou encore le refus du cumul des options par les chefs d'établissements. Cependant, au-delà du fait que nous doutons que tous les chefs d'établissements joueront le jeu des deux heures prises sur leur autonomie souvent bien faible, nous revendiquons un retour des heures fléchées dans leur intégralité qui faisaient de Toulouse une académie exemplaire pour ce qui est de l'enseignement de l'occitan. Le développement de l'enseignement de l'occitan sous toutes ses modalités d'enseignement nécessite des moyens et ne peut pas se faire à moyens constants.

Ce constat lié aux effectifs fait écho aux difficultés liées à la ressource humaine que nous rencontrons dernièrement et qui empêchent, aux dires de vos services, un développement satisfaisant de notre enseignement. D'autant plus que la réforme du lycée a marqué un autre coup d'arrêt dans la formation de ces derniers et un nombre insuffisant de lycée propose aujourd'hui l'enseignement de l'occitan pour pouvoir pourvoir un futur vivier pour le supérieur.

Aussi, nous avons bien pris connaissance des différents dispositifs de formation, notamment le dispositif Ensenhar mais, ici encore, nous nous interrogeons. En effet, les collègues titulaires d'un CAPES d'occitan, et notamment ceux et celles ayant une valence qui n'est pas une DNL, sont inquiets quant à l'affectation des collègues issus de la formation "Ensenhar" et craignent d'être contraints de quitter un ou des établissements dans lequel ils enseignent, parfois depuis plusieurs années. Aussi, nous souhaiterions un éclaircissement sur l'utilisation des certifiés d'autres disciplines, formés en occitan et nous assurer que l'enseignement en DNL leur sera attribué si besoin mais pas au détriment des collègues titulaires d'un CAPES ou d'une agrégation d'occitan. Nous rappelons que les certifiés et agrégés d'occitan sont seuls formés pour enseigner la langue occitane en option et en section bilingue. Demandra-t-on à un certifié d'occitan d'enseigner les mathématiques, la physique ou la technologie ? Cela nous amène à évoquer également le statut précaire de nos enseignants souvent condamnés à un statut de TZR à vie et sur zone académique qui plus est. Nous avons déjà beaucoup parlé ici des retombées que peut avoir une telle précarité sur la motivation de nos collègues et sur l'attractivité de notre métier.

Pour ce qui est des perspectives, nous dénombrons trop peu d'ouvertures de nouveaux sites bilingues et d'ouvertures ou de réouvertures de nouveaux sites en optionnel et nous regrettons le peu d'heure dont bénéficient les élèves d'option. Nous regrettons également que l'occitan ne soit pas mentionné dans le plan académique, et nous souhaitons vivement le voir apparaître dans le prochain.

Nous déplorons aussi l'absence des syndicats dans certains groupes de travail départementaux et nous réitérons aujourd'hui notre demande afin que ces derniers y soient conviés à l'avenir.

Nous espérons vivement que les recommandations de la note seront prises en compte et auront des effets bénéfiques sur l'enseignement de l'occitan. Cependant, malgré une faible lueur d'espoir quant à une évolution positive, nous le rappelons encore une fois, seule une politique ambitieuse et des moyens spécifiques alloués à l'enseignement de l'occitan nous permettront de le développer et de sauver une langue menacée de disparition. Le rectorat de Toulouse doit à nouveau faire face à ses responsabilités en ce qui concerne la préservation de notre langue qui constitue une part de notre patrimoine national et pour cela débloquent des moyens, et le cas échéant, demander une enveloppe spécifique pour les langues régionales auprès du Ministère de l'Education Nationale.

Vous pouvez croire, M. le recteur, en notre engagement, à la FSU, pour l'Occitan au sein de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées.

#### Propos liminaire de l'association Òc-bi Occitania

#### CAEOC du 21 décembre 2023

Monsieur le Recteur,  
Monsieur l'Inspecteur Pédagogique Régional,  
Messieurs et mesdames les Inspecteurs de l'Education nationale  
Mesdames et Messieurs les membres du CALR,

**Nous souhaitons vous faire part de la stupeur et de l'inquiétude que nous partageons, enseignants, parents d'élèves et tous ceux qui oeuvrent à la transmission de la langue occitane, à propos de la rupture de continuité pédagogique engendrée par la fermeture de la majorité des services du CAP'OC.**

Le CAP'OC est un outil indispensable pour tous les enseignants d'occitan de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie :

- Il participe à la diffusion de la langue occitane dans la scolarité de l'élève et dans sa famille.
- Il assure la création collaborative et la production d'ouvrages pédagogiques, d'albums jeunesse, de littérature jeunesse, de mallettes pédagogiques, de manuels d'enseignement.
- Il assume le suivi de la formation longue « Ensenhar » à destination des professeurs.
- Il intervient dans la formation initiale, la formation continue et pendant les animations pédagogiques.
- Il accompagne et outille les équipes enseignantes lors de l'ouverture de nouveaux cursus bilingues.
- Son centre de documentation, à Pau, est très fréquenté. C'est de fait la seule chose qui continue de fonctionner le mercredi après-midi, à la demande de CANOPE.
- En Pyrénées Atlantiques, il sociabilise l'occitan par la production de spectacles (Virada joen public), de projection de films (Escòla al cinema),

- Il conçoit des contes et albums jeunesse en trois dialectes (supports papiers et numériques) plébiscités par les parents d'élèves.
- Il pallie l'absence de conseiller pédagogique dédié à la langue occitane dans 3 et bientôt 4 départements de l'académie de bordeaux

Au vu de ces missions primordiales pour le bon fonctionnement de l'enseignement en Occitan, nous ne comprenons pas la décision de retirer brutalement deux professeurs missionnés au CAP'OC sans avoir envisager au préalable un tuilage pour assurer la continuité pédagogique.

Sans personnel compétent, aguerri, expérimenté et spécialisé en Occitan et en nombre suffisant, le CAP'OC ne peut fonctionner et l'ensemble de ses missions se retrouve mis à mal.

**Nous demandons que le CAP'OC puisse poursuivre l'ensemble de ses missions avec un personnel dédié, compétent, comme tous les services du réseau CANOPE.**

**Nous demandons sa réouverture immédiate.**

Nous vous remercions pour l'attention bienveillante que vous porterez à notre demande.

*Mercés plan a totes per vòstres sostens.*

<p><b>Déclaration liminaire du CREO (centre régional des enseignants d'occitan, académie de Toulouse)</b></p>
---

Monsieur le Recteur, nous avons le plaisir de répondre à votre invitation pour évoquer l'enseignement de l'occitan dans notre académie. Cette question est un élément très important de culture, mais également de la construction du citoyen. Comme le dit le linguiste Michel Launey « *en tant que produit de l'esprit humain, les langues et la pluralité des langues sont une partie du patrimoine de l'humanité* » d'ailleurs reconnu par l'UNESCO et notre constitution. Notre travail de transmission de ces langues fait de nous et de nos élèves « *les gardiens de ce patrimoine humain* » et fait vivre nos principes républicains d'égalité et de fraternité.

Le 5 juillet dernier, le CREO en collaboration avec l'Institut d'Estudis Occitans, Oc-bi, la fédération Calandreta, Lo Congrès, la Région Occitanie, a organisé une journée de réflexion sur l'application de la loi du 21 mai 2021. Cette loi invite l'Éducation nationale à proposer à tous les élèves l'apprentissage de la langue de leur région. Vous n'aviez pu être présent. Nous vous transmettrons dès que possible le compte-rendu des interventions des élus et des universitaires qui nous ont éclairés de leurs travaux ainsi que les échanges et propositions qui en ont découlé.

Cette rentrée, comme toutes les autres, les enseignants que nous représentons l'ont abordé avec enthousiasme, bâtissant de nombreux projets dans leurs établissements bien sûr, mais également au niveau départemental et académique. Monsieur le Recteur, au nom des enseignants de notre association et des 600 élèves qui se retrouveront à Toulouse les 6 et 7 mai, j'ai le plaisir de vous inviter à venir partager avec nous un moment convivial autour de la langue et de la culture occitanes. Les enseignants et les élèves ne se sentent pas toujours encouragés et soutenus dans la transmission et l'apprentissage de notre langue. Pourtant parfois des mots forts viennent les remotiver. En voici un :

« Chers élèves, vous avez l'opportunité d'apprendre la langue d'oc, saisissez-la ! [...] Entrez dans l'univers des auteurs occitans, d'hier et d'aujourd'hui, et profitez à la fois de la richesse de la littérature et de la musicalité de la langue. Portez un regard nouveau et avisé sur notre région ; appréhendez son histoire à travers son patrimoine [...] Explorez sans retenue les domaines des Arts et des Sciences, le pays d'oc y compte de grands noms, connus et reconnus bien au-delà de son territoire. [...].

Emparez-vous de la langue, pour elle-même, mais également pour consolider votre maîtrise de la langue française. Emparez-vous de la langue régionale pour emprunter les passerelles qui vous conduiront aussi bien vers les langues romanes que vers les langues anciennes aux sources de notre

civilisation.

Ne vous contentez pas de contempler l'héritage linguistique et culturel de votre région, il vous appartient. Faites-le vivre ! Emportez-le dans vos bagages, au même titre que vous emporterez tout ce qui constitue les fondements de la France, de l'Europe [...] ! Ainsi chers élèves, où que vous alliez et quel que soit le chemin que vous empruntiez, vous disposerez du nécessaire pour marcher dans les pas de citoyens libres et éclairés qui vous ont précédés et le devenir à votre tour. « *Counserven dóu passat li gràndi foundamento, lis aubre que van founs soun li que moun ton aut [...]* » Frédéric Mistral dont nous fêterons dans quelques mois les 100 ans du prix Nobel.

Ces mots éloquents ne sont pas les miens, je n'aurais pu si bien dire. Ils sont ceux du Recteur d'Aix-Marseille et ont été adressés à tous les élèves de l'académie en cette rentrée. Ce serait une joie pour nous, Monsieur le Recteur, que vous puissiez les reprendre à destination de nos élèves.

Pour terminer, en m'excusant d'être trop long, je voudrais revenir sur la publication du nouveau Projet académique. Nous vous avons demandé lors des deux CAEOC de l'année dernière que l'enseignement de l'occitan y ait sa place. Malheureusement cela n'a pas été. Le mot occitan en est même absent. Notre déception est grande.

Nous avons pris connaissance de la note que vous avez adressée aux chefs d'établissement. Nous vous en remercions, même si elle ne peut remplacer la force de l'affichage dans un projet académique, elle permet à chacun d'avoir une connaissance claire des textes. Nous espérons que cela pourra marquer un nouveau départ dans notre académie, pour qu'après des années de régression puis de stagnation elle redevienne un exemple pour les 7 autres académies occitanes en appliquant tout simplement la loi votée par les députés de la Nation. Je vous remercie.